

permanente. Le braconnage se pratiquait couramment et il y avait peu de sécurité économique. Le castor s'est mis à décroître de façon constante après la Première Guerre mondiale, ce qui fut nuisible aux autres animaux à fourrure vivant dans le même habitat.

En 1944, le gouvernement de la Saskatchewan institua un comité pour l'étude des problèmes du piégeage et l'année suivante, le *South Saskatchewan Muskrat Trapping Program* était mis sur pied. Ce programme accordait aux particuliers la concession exclusive de zones déterminées avec privilège spécial aux propriétaires et aux occupants, et priorité aux Indiens et aux Métis, dans les terres de la Couronne. On limita la prise de rats musqués afin d'assurer le maintien des peuplements et il fut institué une commercialisation des peaux sous contrôle gouvernemental.

En 1946, un accord fédéral-provincial fit de toutes les terres de la Couronne situées au nord du 53° parallèle un secteur appelé *Northern Fur Conservation Block*. D'autre part un crédit annuel jusqu'à \$50,000 à dépenser au cours des dix années suivantes fut voté aux fins d'établir et gérer les régions de conservation, d'acheter l'équipement, de payer le personnel, de transplanter des castors vivants et de construire des barrages; le gouvernement fédéral a contribué pour 60 p. 100 des frais en cause et la province pour le reste. En outre, un Comité consultatif en matière de fourrures, composé de représentants du ministère provincial des Ressources naturelles et de la Division fédérale des Affaires indiennes fut mis sur pied pour diriger le programme. L'organisation des régions de conservation fut laissée aux soins des trappeurs. Des conseils de cinq membres furent élus dans tous les districts, et les trappeurs indiens, métis et blancs ont eu égalité de privilèges, d'obligations et d'attributions. Des mesures de conservation et des règlements quant aux permis ont été instaurés. En 1956 l'accord, avec quelques modifications de détail, a été prolongé de dix années, et en 1962, le Comité consultatif en matière de fourrures a mis sur pied un organisme de coordination chargé d'améliorer les liaisons et d'assurer une meilleure compréhension du programme.

Le nouveau programme de gestion des animaux à fourrure assure plus de sécurité aux trappeurs; les populations d'animaux à fourrure manifestent encore une certaine instabilité mais, la bonne gestion leur a généralement permis de prendre de l'ampleur, particulièrement dans le cas du castor qui est le plus important animal à fourrure avec lequel seul le vison peut rivaliser; le contingentement assure au piégeage un rendement soutenu; le braconnage a été éliminé en grande partie; le travail des castors, dont les populations ont été rétablies, hausse le niveau des eaux et améliore l'habitat de la faune en général; les trappeurs indiens et blancs se partagent l'administration des régions de piégeage et l'application des programmes de gestion visant les animaux à fourrure.

Alberta.—Patronnées par la Division de la pêche et de la faune du ministère provincial des Terres et Forêts, des rencontres de trappeurs ont eu lieu afin de les mettre au courant des méthodes de piégeage nouvelles ou perfectionnées et d'aider à résoudre certains problèmes. A la Division, le personnel biologique fait des études sur les animaux à fourrure, leurs mœurs, leur habitat, et les connaissances tirées de ces études sont transmises au trappeur. En outre, on distribue des brochures aux trappeurs, qui leur indiquent comment et où poser leurs pièges, comment écorcher les différents animaux à fourrure, et qui leur rappellent les règlements en vigueur. Le gouvernement de la province a présenté des peaux aux principales expositions de fourrures tenues au Canada et en Europe, pratique qui a intéressé davantage les acheteurs étrangers aux fourrures de l'Alberta.